

Communiqué de presse

Succès partiel important pour le secteur de l'événementiel : Parachute de sécurité pour les annulations et les reports liés au coronavirus

Berne, le 19 mars 2021 – **Le Parlement a partiellement reconnu la situation difficile dans laquelle se trouve le secteur de l'événementiel : grâce à l'article 11a, nouvellement ancré dans la loi Covid-19, le gouvernement fédéral peut désormais participer à la prise en charge des frais non couverts que doivent assumer les organisateurs d'événements publics d'importance intercantonale. Cependant, à titre de condition préalable, une licence cantonale doit entre autres avoir été accordée et l'événement doit avoir été annulé ou reporté en raison d'un ordre officiel lié à la lutte contre la pandémie. EXPO EVENT ainsi que de nombreuses autres associations du secteur de l'événementiel s'en réjouissent - même si les demandes formulées n'ont pas été pleinement entendues.**

Le secteur de l'événementiel est durement touché par la pandémie due au coronavirus. Pour cette raison, EXPO EVENT a fait appel à Swiss LiveCom Association. Fin février, avec quinze autres associations du secteur de l'événementiel, une mesure d'aide pour pallier les désavantages financiers a été demandée au niveau fédéral ; cette mesure se présentait sous la forme d'un « parapluie de sécurité » basé sur le modèle que l'on trouve déjà dans d'autres pays européens. En coordination avec les associations partenaires, EXPO EVENT a présenté une proposition concrète de mise en œuvre et a été, au cours des dernières semaines, en contact étroit avec les autorités, ainsi qu'avec le Conseil national et le Conseil des Etats.

Importantes perspectives pour le secteur

Grâce à cet échange intensif et au soutien de toutes les associations impliquées, le programme d'impulsion nécessaire, urgent pour le secteur, a suscité un large intérêt de la part des divers représentants politiques, notamment au sein du Conseil national. L'association se réjouit que ce parapluie de sécurité apporte certaines perspectives pour les événements publics d'importance transcantonale, tels que congrès, foires commerciales, concerts, spectacles ou festivals, même si la ligne plus prudente du Conseil des États a prévalu lors de la conférence d'unification ; le résultat obtenu s'est donc trouvé donc considérablement limité. «Nous sommes reconnaissants pour le parapluie de sécurité, mais nous avons l'impression que l'idée qui le sous-tend n'a pas été comprise partout», déclare **Stefan Breitenmoser, directeur général de SMPA**. Entre autres, le fait de présupposer que les événements disposent déjà d'une licence cantonale est problématique. En réalité, en période normale, les permis ne sont délivrés que relativement peu de temps avant l'événement.

Appel urgent aux cantons

Christoph Kamber, Président d'EXPO EVENT, lance un appel aux cantons pour que le groupe très limité des bénéficiaires se voie octroyer, en cas d'annulation officielle ou de report de l'événement, une garantie financière sous forme d'un parachute de sécurité : « Nous appelons le Conseil des États à œuvrer auprès des cantons pour que le parapluie de sécurité ne se transforme pas en un «tigre de papier édenté». La reprise de l'indemnisation par les cantons retardera la mise en oeuvre du parapluie de sécurité. Le risque est important que celui-ci arrive trop tard pour de nombreux événements et qu'un patchwork de 26 solutions cantonales différentes soit créé. De plus, les événements qui pourront être réalisés dans une mesure limitée ne seront pas indemnisés. Et ce même si finalement cela serait moins onéreux pour les caisses de l'Etat qu'une annulation ou un report. Les formulations choisies laissent en outre beaucoup de place à l'interprétation, et doivent ensuite être clarifiées ». Il en va de même pour les mesures de soutien cantonales des manifestations régionales et locales.

Art. 11a Mesures relatives aux événements publics

- 1 Sur demande, la Confédération peut, entre le 1er juin 2021 et le 30 avril 2022, participer aux frais non couverts des organisateurs d'événements publics d'importance intercantonale qui disposent d'une licence cantonale si ces événements ont dû être annulés ou reportés par ordre officiel lié à la pandémie du coronavirus.
- 2 Si l'entrée est payante, pour être intégralement remboursés, les organisateurs doivent prouver que le droit d'entrée a été payé avant l'annulation.
- 3 La Confédération contribue aux frais au maximum à hauteur du même montant que les cantons.
- 4 Les frais de l'organisateur qui ne peuvent être couverts par d'autres mesures de soutien public, assurances ou contrats d'annulation sont pris en compte.
- 5 La Confédération peut faire appel aux cantons et à des tiers pour la mise en œuvre de la mesure. L'implication de tiers intervient dans le cadre d'une procédure privée conformément à l'article 21 de la Loi fédérale du 21 juin 2019 sur les Marchés publics.
- 6 Le Conseil fédéral règle les détails dans l'Ordonnance, à savoir les obligations d'information et de divulgation de l'organisateur, ainsi que les frais à la charge de l'organisateur. L'article 12 bis s'applique mutatis mutandis aux mesures prises dans la zone de l'événement.
- 7 Le soutien des événements régionaux et locaux est du ressort des cantons.

Contact média EXPO EVENT

Adrian Erni
079 464 64 59
adrian.erni@expo-event.ch

Contact informations complémentaires

Stefan Breitenmoser, directeur général SMPA
stefan.breitenmoser@smpa.ch
079 355 05 79

A PROPOS D'EXPO EVENT

L'Association Suisse LiveCom EXPO EVENT est une association sectorielle nationale forte qui s'engage pour la défense des intérêts des acteurs de la branche Live-Communication. L'association est née en 2009 de la fusion de l'Association Suisse des Foires (VMS) et de l'EXPO EVENT Swiss LiveCom Association. Les organisateurs de salons, les fournisseurs et agences, tous les acteurs du monde de l'événementiel sont ainsi réunis sous l'égide d'une organisation faitière. Dès lors, EXPO EVENT est aujourd'hui le porte-parole de la branche Live-Communication. Le but de l'association est de réseauter plus étroitement ses membres par l'organisation d'événements et de workshops réguliers, et de mettre en évidence les nouvelles tendances du secteur. Ceci en lien avec les connaissances professionnelles et les échanges d'informations entre les membres de l'association.

www.expo-event.ch

A PROPOS DE LA SMPA

[Swiss Music Promoters Association \(SMPA\)](#) regroupe les plus importants organisateurs suisses de concerts, spectacles et festivals. En 2019, ses 44 membres ont organisé, dans toutes les régions du pays, près de 2'100 événements majeurs représentant 5,6 millions de spectateurs et spectatrices. L'industrie de l'événementiel est un secteur économique important pour la Suisse et garantit des emplois et des places d'apprentissages. Chaque année, lors de leurs événements, nos membres proposent à environ 23'000 bénévoles des activités de loisirs pleines de sens. De plus, ils font preuve d'un fort engagement envers la culture : la proportion d'artistes suisses qui participent à de tels événements est très élevée.

A PROPOS DE LA SVTB-ASTT

En tant qu'association sectorielle, l'Association suisse des techniciens de théâtre représente les professionnels techniques et artisanaux qui travaillent dans les théâtres, lors d'événements et de manifestations culturelles, pour les salons et les lieux de réunion, dans la production de médias et dans les entreprises de services en Suisse. Avec plus de 437 membres des secteurs privé et public, la svtb-astt est la plus grande association suisse de la branche professionnelle de la technique événementielle et représente les intérêts des quelque 8000 employés et employeurs de ce secteur. Le svtb-astt s'engage en faveur d'un développement professionnel tourné vers l'avenir et durable du secteur des professionnels techniques de l'événementiel en Suisse. La svtb-astt met l'accent sur la promotion de la formation de la profession, l'élargissement du réseau et la structuration des normes de sécurité liées à l'événementiel. www.svtb-astt.ch